

Souci de compréhension d'arrêt

Par **jurismarre**, le 10/03/2020 à 21:19

En sortant de mon partiel de droit des obligations, j'étais très satisfait de ce que j'ai fait.

Résultat : 6/20... Le grand choc... sachant que j'avais le double au galop d'essai.

Après avoir consulté ma copie jugée "décevante" par le correcteur, j'ai réalisé que j'avais mal compris l'arrêt (notamment la décision de la Cour d'appel et éventuellement celle de la Cour de cassation.. logique). Le correcteur n'a pas manqué d'ajouter que mon introduction est "bonne" que la méthodologie est "respectée" avec de "bons titres"

En effet, je me suis exercé tout le semestre sur l'exercice de commentaire d'arrêt et j'ai toujours fait des fiches d'arrêt correctes (selon mon chargé) et en les comparant à la correction.

Je pense que la confusion dans ma fiche d'arrêt réside dans un problème de concentration, de stress.. Qu'en pensez-vous ? Devrais-je m'exercer plus sur les arrêts de la Cour de cassation/autres juridictions ? ou abandonner carrément le droit ?

Par **LouisDD**, le 11/03/2020 à 13:03

Bonjour

Vous détenez déjà la réponse dans vos lignes...

Effectivement, avoir un 6 ça pique, surtout quand c'est la première taule post-bac ou de licence.

MAIS de ce que vous dites le problème réside non pas, comme la plupart des taules en commentaire d'arrêt, de la non maîtrise de la **méthodologie**, mais d'un **hors-sujet**, plus exactement d'une incompréhension de l'arrêt. Hors ce cas de figure n'est pas systématique contrairement à quelqu'un qui ne maîtrise pas la méthodologie.

Il faudra simplement faire plus attention la prochaine fois, peut être mieux apprendre le cours (des fois ça aide de savoir bien, mais ça peut aussi être un handicap de savoir trop...), prendre un tout petit peu plus de temps pour lire, comprendre et faire la première analyse de

l'arrêt...

Après bien sûr que c'est en forgeant qu'on devient forgeron, hé bien qu'à cela ne tienne, commentez des arrêts, entraînez-vous, lisez aussi des commentaires d'universitaires sur les revues juridiques... La méthodologie c'est comme le vélo : faut pédaler pour apprendre, d'abord avec les roulettes de l'approximativement correct, puis sans, et après ça s'oublie pas !

De là pour une note de ce genre à abandonner le cursus, cela est un peu exagéré.